

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Rebats-Tourcoing : Trois mois. 12.00 Six mois. 22.50 Un an. 40.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

OPUSCULES DE PARIS

(Service gouvernemental)

22 Juin 3 0/0 69 75 4 1/2 98 60 Emprunts (5 0/0) 105 80

23 Juin 3 0/0 69 60 4 1/2 99 75 Emprunts (5 0/0) 105 70

Services particuliers du Journal de Roubaix

Actions Banque de France 3135 00 Crédit gén. détaché 475 00 Crédit foncier de France 622 00 Chemins antrichiens 456 00 Lyon 1005 00 Est 610 00 Ouest 662 00 Nord 1298 00 Midi 780 00 Suez 662 00 Péruvien 131 1/2 Actions Banque ottomane (ancienne) 000 00 Banque ottomane (nouvelle) 340 00 Bonds court 25 20 1/2 Crédit Mobilier 130 00 Turc 8 35

DEPECES COMMERCIALES

New-York, 23 juin. Change sur Londres, 4,88 0/6; change sur Paris, 5,13 0/0. Valeur de l'or 105 3/4. Café good fair, (la livre 19 3/4) Café good Cargoes, (la livre) 20 3/8. Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et C<sup>o</sup>. Imprimés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez.

Havre, 23 juin. Marché calme, ferme sans changement.

Liverpool, 23 juin. Ventes 4,000 balles. Marché calme, faveur acheteurs.

New-York, 23 juin. 11 3/4 Recettes de la semaine, 8,000 balles. Halle de Rouen meilleure.

ROUBAIX 23 JUIN 1877.

Bulletin du jour

C'est par 150 voix contre 130, que le Sénat a voté hier la dissolution de la Chambre des députés. Ce verdict a été rendu après des discours de MM. Berthaud et Laboulaye dans lesquels ont été reproduits les arguments déjà fournis sous toutes les formes, par les orateurs des gauches à la Chambre et au Sénat. M. Brunet, ministre de l'instruction publique, a prononcé un discours dont nous ne possédons encore, ce matin, qu'une analyse télégraphique, mais qui paraît avoir produit une vive impression sur la majorité sénatoriale.

Rien n'a manqué à l'ampleur et à la solennité de cette grande joute oratoire de trois jours; ce ne sont pas les conservateurs qui s'en plaignent; car la défaite des républicains n'est que plus significative et plus éclatante.

C'est très-probablement aujourd'hui que le décret de dissolution sera lu à la Chambre. Comme celle-ci a refusé à M. le ministre des finances de passer immédiatement à la discussion du projet de loi, sur les quatre contributions directes, dont le vote est indispensable pour que les conseils généraux puissent régler le budget départemental, il est indubitable que le gouvernement ne perdra pas de temps pour lui signifier son acte de déchéance.

Si les départements, si les communes se trouvent en souffrance de cet état de choses créé par le mauvais vouloir systématique de la Chambre, c'est sur celle-ci seule qu'en retombera toute la responsabilité. Aux prochaines élections, le pays s'en souviendra et il demandera compte aux membres de la majorité radicale du profond mépris qu'ils font de ses plus chers intérêts.

La Chambre, une fois dissoute, le Sénat devra cesser ses délibérations. La Constitution exige, en effet, que les sessions des deux Chambres soient simultanées.

Un symptôme concluant et rassurant se produit, qui ne doit pas être négligé; c'est la ferme tenue de nos fonds publics. La rente 5 0/0 qui, quelques jours avant l'acte réparateur du 16 mai, était tombée à 102 francs, est aujourd'hui à 105,80, cours qu'elle n'avait jamais atteint depuis 1870. On voit que si le gouvernement du Maréchal n'a pas la confiance des radicaux, il a en revanche la confiance des capitaux qui sont l'âme des affaires; cela doit suffire à son ambition.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Nous pouvons constater aussi, sur nos places industrielles, un mouvement assez marqué. Des commissions nombreuses ont été remises à nos fabricants et le travail semble devoir reprendre avec une nouvelle activité.

M. Gambetta

Voici en quel termes, au mois d'août 1875, le Times appréciait M. Gambetta; On sait que Gambetta a été hier et ce qu'il est aujourd'hui; on peut présenter ce qu'il sera demain, on ne peut pas le prédire. Si jamais il voit le triomphe de cette révolution dont il est certain l'apôtre le plus incrédule et le moins convaincu, il sera l'instrument de toutes les aspirations inassouvies. L'organe transitoire de tous les programmes antisociaux. C'est à lui que la populace poussera le premier dans la brèche faite à la légalité. Il sera le premier à parler de l'ordre, le premier à tolérer le désordre; le premier à invoquer la loi et le premier à la laisser violer; le premier à maudire l'échafaud, le premier à le laisser construire... le premier peut-être à y monter.

On sait, par son discours de l'autre jour, en quelle haute estime l'ex-dictateur tient les appréciations de la presse étrangère. Nous doutons cependant qu'il reproduise ce passage dans la République française.

Discours de M. le duc de Broglie

DANS LA SÉANCE DU 21 JUIN DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS M. LE DUC DE BROGLIE, président du conseil. Je m'applaudis d'avoir laissé faire quelques pas à cette discussion, car je vais pouvoir embrasser d'ensemble toutes les critiques qui ont été adressées au projet de résolution présenté au Sénat.

Deux phases peuvent déjà être indiquées. Il y a, et la critique de la résolution elle-même, puis la critique du cabinet actuel, la critique des hommes qui seront chargés d'appliquer la résolution dont il s'agit. Quant à ces hommes, vous avez le droit de connaître leurs intentions, d'apprécier leur caractère. (Très bien à droite.) Mais je veux commencer par ce qui est le plus important, ce qui va plus haut que nous. Les ministres viendront après dans la position secondaire qui leur appartient.

Je ne pense pas que personne ici prétende que le projet de résolution soit contraire à la Constitution, ni dans l'esprit, ni dans la lettre. En effet, le président de la République n'est pas comme avant le vote de la Constitution, seulement l'exécuteur passif et aveugle, il est indépendant, et par conséquent, le désaccord est possible. Dans le cas de désaccord le remède est indiqué, c'est la dissolution, la dissolution à deux conditions: la première, c'est qu'il y ait un ministère qui prenne avec lui et pour lui toute la responsabilité; cette condition, nous la remplissons. (Très bien à droite.)

La deuxième condition, c'est que le Sénat donne un avis favorable, et, à cet égard, je ferai observer que M. de Meaux disait non la Constitution telle qu'elle est, mais le projet de Constitution.

Je n'ai pas à examiner cette question constitutionnelle; je me félicite trop d'avoir à parler au Sénat avec franchise et loyauté. (Applaudissements à droite.) Donc, messieurs, à l'heure actuelle, il y a un dissentiment entre le Président de la République et la Chambre des députés. Quel est ce dissentiment? Est-ce que le Sénat peut être étonné de ce dissentiment. Est-ce que le Sénat lui-même n'a pas été en dissentiment constant avec la Chambre? Est-ce que son existence depuis six mois, a été autre chose que cela?

Il y a eu de nombreux conflits ostensibles; il y a en outre, un dissentiment latent, continuel, et dont la conséquence était si bien connue, que certains projets de loi ne passaient pas le seuil du Sénat, car on savait quel accueil ils y rencontreraient (Approbations à droite.) Quelle était la cause de ce dissentiment? demandez-le à vous-mêmes, messieurs, faites votre examen de conscience. Est-ce que cette cause de dissentiment, c'était, comme on l'a dit dans certains journaux, qu'il y avait dans la majorité du Sénat, le désir d'entraver les travaux de la Chambre? Est-ce que vous avez voulu faire échec à la Chambre des députés par un sentiment pur d'opposition? Quelle était donc la vraie raison? La vraie raison c'est qu'il y avait deux esprits différents dans les deux Assemblées: dans l'une, l'esprit conservateur, dans l'autre, l'esprit que le bon sens public et la langue vulgaire appellent l'esprit radical. (Très bien! très-bien! à droite.)

L'esprit radical, c'est l'esprit qui veut faire de la République l'instrument, le symbole, le moyen d'une transformation sociale de toutes les institutions, même la suppression de ces grandes

institutions que le passé nous a léguées. (Vive approbation à droite.) J'ai le soin de dire, vous le voyez, esprit radical et non pas esprit républicain.

On nous refuse le droit de faire cette distinction, pourtant on la faisait autrefois, cette distinction entre la République radicale et l'autre. (À droite: C'est vrai!)

Ah! avant le 24 mai, les ministres de M. Thiers, non notamment, ne faisaient pas semblant d'ignorer ce que signifiaient les mots: Doctrines radicales. (Approbations à droite.)

Je sais ce qui fait, qu'alors on convenait de l'existence du radicalisme, c'est qu'il se montrait à découvert. Depuis il a pris un masque et s'est habitué à voiler habilement ses desseins, sans à les laisser éclater en certaines circonstances.

Ainsi on provoque des réunions, et là, on parle haut des progrès du radicalisme. On demande l'amnistie pleine et entière, l'abolition des armées permanentes et l'appel à la levée en masse de la nation. On demande la magistrature élective, la suppression du budget des cultes. (Bruit à gauche.) un remaniement de l'impôt qui amène l'impôt progressif. (Approbation à droite.) Voilà ce qu'on dit au grand jour. Mais quand on est dans une Assemblée législative, on se fait modeste, on arrondit ses angles, on ménage en apparence les intérêts; on s'avance alors pas à pas; les brouillons continuent à vouloir prendre tout d'assaut. Mais les habiles procèdent par insinuation et enveloppent la société d'un réseau serré qu'on n'aperçoit que quand on ne pourra plus y échapper. (Approbation à droite.)

Comme il y a des impatients, on s'efforce de leur faire comprendre qu'on arrivera plus sûrement par cette route. Eh bien! messieurs, voilà ce qui a créé vos dissentiments avec la Chambre des députés, et vous avez décidé que vous ne donneriez pas à ce radicalisme une seule parcelle de l'autorité législative. C'est précisément ce qu'a voulu faire M. le Président de la République.

L'orateur signale également dans le parti radical une tendance récente à empiéter sur les prérogatives du pouvoir exécutif. C'est à cette tendance que M. le Président de la République s'est toujours attaché, pour sa part, à résister. C'est ce qui a déterminé sa conduite au 16 mai. Sur tous les autres points, il s'est toujours montré conciliant et facile; M. J. Simon l'a reconnu. Point de parti pris contre la République. Le chef du pouvoir exécutif s'est prêté à toutes les combinaisons; a-t-il pu obtenir le concours d'une majorité sérieuse? Jamais.

Le ministère de M. Dufaure a trouvé, dans la Chambre des députés, la vie la plus laborieuse, et il a fini par succomber devant une hostilité très-acquée. La deuxième épreuve n'a pas été meilleure. Que manquait-il cependant à M. Jules Simon pour avoir la majorité? Ni le talent ni lui manquant, ni un républicanisme éprouvé, et cependant que d'échecs, que de fuites ministérielles devant la discussion! Vous n'avez donc pas la majorité, monsieur Jules Simon, s'écrie l'orateur; c'était un autre qui la tenait entre ses mains, un autre qui n'était pas plus républicain, mais qui était plus radical que vous.

C'est cet homme qui vous accordait son patronage et qui vous laissait sentir souvent sa férule. Il a montré, pour atteindre cette dictature plus de modération et de tempérament, mais enfin il était le maître. Le premier ministre devait être lui, s'il pouvait convenir à M. J. Simon de lui céder sa position. Il ne pouvait convenir à M. le maréchal de Mac-Mahon de le choisir pour conseiller. (Vifs applaudissements à droite.)

Je sais bien qu'on prétend qu'étant le chef irresponsable, le Président de la République pouvait accepter un ministère dont l'esprit et la politique n'étaient pas conformes aux siens. Quand ce ministère a la majorité, on dit que c'est la rigueur du régime parlementaire, mais en admettant que ce soit le régime parlementaire dans une monarchie constitutionnelle, cette rigueur est-elle admissible avec un Président élu et qui a le droit de se demander dans quelles conditions il aura à remettre le pouvoir à son successeur?

Il ne faut rien exagérer sans doute; la Constitution déclare le Président de la République irresponsable, le dégage de la responsabilité immédiate, matérielle; mais il reste une responsabilité morale dont le Président de la République a le droit de se préoccuper.

Quand on s'appelle le maréchal de Mac-Mahon, quand on a passé sa vie dans l'accomplissement de tous les devoirs, on ne peut pas devenir solidaire des principes qui sont le contraire de ce qu'on a défendu toute sa vie, et remarquez qu'il fallait être du radicalisme ou se déclarer contre lui.

J'ai dit qu'elle était la tactique du

radicalisme, il veut prendre la société à son insu, et qu'y avait-il de plus utile pour lui que d'avoir le nom de M. le maréchal de Mac-Mahon à sa tête? Quel prestige, quelle autorité auraient près des populations laborieuses qui s'occupent de politique, qui veulent l'ordre avant tout, si on était parvenu à mettre le nom du maréchal de Mac-Mahon à la tête de cette politique.

On a dit dans une autre enceinte, que le maréchal de Mac-Mahon avait abandonné une position élevée, respectée de tous, pour se mêler à la lutte des partis — Oui! et vous lui auriez offert bien d'autres adulations, s'il avait voulu accepter le rôle qu'on lui offrait. Il ne l'a pas voulu. Il a cru devoir avertir cette Chambre du péril qui se manifestait et dégager ainsi sa conscience.

J'ajouterais que c'est un peu pour vous, que M. le Président de la République a pris cette attitude. Il lui fallait prendre un parti entre la majorité de la Chambre des députés et la majorité du Sénat. On a beaucoup parlé du droit des majorités; mais il y a aussi une majorité dans cette enceinte: il y a la majorité du Sénat à côté de celle de la Chambre des députés.

Si le Président de la République eût cédé, c'est la majorité du Sénat qui l'eût abandonné. Quand M. le maréchal de Mac-Mahon a fait l'acte qui vous est soumis, il l'a fait dans les tendances de votre majorité. Eh bien, l'abandonnez-vous seul, en présence d'une majorité avec laquelle il est en dissentiment?

J'arrive maintenant aux ministres qui siègent à ces bancs et aux critiques dont ils sont l'objet. Dans ces critiques, il faut distinguer deux chefs principaux: d'abord la gravité est plus apparente; que réelle, mais auxquels je veux répondre; à d'autres reproches sans fondement je ne répondrai que par le dédain.

Je place parmi les allégations qui ont une ombre de fondement, le reproche qui est adressé au cabinet d'être composé d'hommes n'appartenant pas de longue date à la pratique des institutions républicaines. Je pourrais dire que deux tentatives ont été faites infructueusement avec des ministres dans les rangs du parti républicain.

Mais je m'en tiens à faire observer que le président est resté sur le vrai terrain constitutionnel en choisissant ainsi qu'il l'a fait son ministère. En effet la Constitution de 1875 a été donnée par l'Assemblée à deux conditions: La première, c'est qu'on ne demanderait pas compte des convictions passées; la deuxième, que l'avenir ne serait pas éternellement engagé. Le droit de révision répond à cette deuxième condition. L'autre condition était affirmée par l'article qui maintenait la présidence à M. le maréchal de Mac-Mahon. (Approbation à droite.)

Dire qu'on n'a pas le droit d'être à la tête du gouvernement, quand on n'a pas appartenu de tout temps au parti républicain, c'est violer l'esprit dans lequel la Constitution a été votée.

En outre, on avait dit, en 1875 que lorsque la question de gouvernement serait tranchée, il n'y aurait plus que des conservateurs et des radicaux.

Cette séparation, elle n'a pas été faite, c'est nous qui la faisons, c'est le cabinet actuel qui le fait avec l'aide du nom et de l'épée du maréchal de Mac-Mahon. (Mouvements divers.)

Eh quoi! Est-ce qu'on nierait que dans les 363 qui ont voté l'ordre du jour, signé le manifeste, il y ait des députés qui veulent la destruction des bases sur lesquelles repose la société? (Réclamations à gauche.)

Il y a 35 ou 40 intransigeants parmi ces membres. Comment pourraient-ils entendre les esprits si opposés qui ont formé une coalition? Coalition pour coalition, j'aime mieux la notre. (Vifs applaudissements à droite.)

Il m'est impossible de répondre à d'autres allégations sans preuve, comme celle qui tend à faire croire à une intrigue cléricalle à laquelle s'associerait le cabinet.

Où, il y a sur les bancs du ministère des hommes sincèrement attachés à l'Église, mais qui ne renient aucun des principes de notre droit public.

Vous le savez, nous respectons les droits de la société civile, et nous ne souhaitons qu'une chose: c'est que nos adversaires aient un respect égal pour la liberté de conscience et pour la religion. (Vifs applaudissements.) Donc nous allons dans les ténèbres de la calomnie; mais je répète que personne de nous ne veut compromettre le pays, dans une intrigue religieuse, et imprimer cette tache de sang au front de la loi qui nous est chère. (Très-bien à droite.)

Où, il faut faire connaître la manœuvre qui n'a pas de précédents dans notre histoire. (Très-bien! à droite.) La manœuvre, la voici: Annoncer l'hostilité au dehors en imaginant des dangers et ensuite faire peur à la France. Cette manœuvre n'a pas réussi. Je ne dis pas qu'on n'ait pu parvenir à obtenir quelques articles dont vous avez peut-être le secret. (Réclamations à gauche. Très-bien! à droite.)

Mais les nations étrangères n'ont pas été la dupe de ces manœuvres, et elles ont meilleure idée de la dignité de la France. (Applaudissements à droite.)

Ce sont ceux qui ont imaginé cette manœuvre, qui ont le triste honneur d'avoir usé des procédés du moyen-âge, et d'avoir appelé l'intervention de l'étranger dans les affaires intérieures de la France. (Vifs applaudissements à droite.)

On use de tous les moyens pour faire croire à ce malheureux pays qu'il est en danger; on excite les méfiances et en même temps on désarme le pays. (Assentiments à droite.)

On m'a accusé parfois d'avoir méprisé le suffrage universel; je n'ai jamais rien fait qui approche du mépris que vous témoignez pour le suffrage universel en cherchant à l'égarer par de telles manœuvres. (Applaudissements à droite.)

L'orateur dit, en terminant, que toutes ces menées seront vaines, et que le pays n'hésitera pas entre le maréchal de Mac-Mahon, ce vieux serviteur du pays, défenseur de toutes les institutions nationales, et le dictateur de Bordeaux, l'orateur de Belleville assaillant la société à la tête de l'armée radicale. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

M. le ministre, en descendant de la tribune, reçoit à son banc les félicitations d'un grand nombre de sénateurs. La séance est un instant suspendue.

SENAT

Suite de la séance du 22 Juin 1877 Service télégraphique particulier du Journal de Roubaix

M. Berthaud conteste le caractère parlementaire de l'acte du 16 mai; il attaque la théorie de M. de Broglie sur la responsabilité du président.

M. Berthaud demande si le gouvernement pense proclamer l'état de siège dans tout ou dans une partie France; dans quelle mesure il entend soutenir ses candidats; comment seront appliquées les lois sur le colportage, comment fera le cabinet pour obtenir la ratification des traités de commerce; quels seront les moyens à la disposition du cabinet en cas de guerre.

M. BRUNET, ministre de l'instruction publique, dit que le ministère n'est pas divisé; qu'il est uni dans la haine et dans la crainte du radicalisme.

Nous ne ferons pas de coup d'Etat; nous sommes les défenseurs de la République modérée et révisable.

Que les fonctionnaires sachent que nous les couvrirons toujours.

En ce qui concerne la candidature officielle, le ministère se bornera à indiquer aux électeurs les véritables amis du Maréchal de Mac-Mahon.

Le gouvernement n'appliquera pas l'état de siège, si les radicaux ne l'y forcent pas.

Quant aux cabarets, le ministre protégera contre eux la moralité publique.

Nos relations intérieures ne présentent aucune menace de guerre. La France veut la paix.

Le ministre termine en suppliant le Sénat d'accorder la dissolution.

Un vif incident lieu entre le ministre et M. Martel.

M. LABOULAYE combat le reproche de radicalisme adressé à la Chambre. Il répète que les élections seront un véritable plébiscite entre le Maréchal et la République. Si les coalisés de droite ne réunissent pas, le Maréchal sera, par leur faute, placé entre une humiliation ou une démission.

M. Laboulaye adjure les légitimistes de voter avec les Républicains contre la dissolution.

M. DE FRANCLIEU déclare qu'il voulait s'abstenir, mais la Chambre ayant refusé de voter les quatre contributions, il déclare qu'il se prononce pour la dissolution.

La discussion est close. Le scrutin est ouvert. DISSOLUTION DE LA CHAMBRE La dissolution est votée par 150 voix contre 130. La séance est levée. CHAMBRE DES DÉPUTÉS Suite de la séance du 22 juin 1877 Service télégraphique particulier du Journal de Roubaix.

La Chambre adopte à l'unanimité un crédit de 17 millions au ministère de la marine, sur le compte de liquidation. Elle adopte le projet d'abrogation des décrets de 1851 sur les débits de boissons.

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 30 ct Réclames: . . . . . 30 ct Faits divers: . . . . . 30 ct On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Successeur de M. HAVAR, LAFITE et C<sup>o</sup>, 31, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

Elle commença la discussion du projet de convention pour le railway Nord; elle continuera demain. La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 22 juin 1877.

Je vous ai dit qu'il n'y avait aucun doute sur le sens du vote qui va intervenir et pour lequel on s'attend à une majorité flottante de dix à vingt voix. Ce n'est une occasion pour démentir un bruit répandu à dessein par la gauche pour tacher de jeter le trouble parmi les conservateurs. Il est absolument faux que M. le comte de Paris ait, par une lettre, désapprouvé la politique du Maréchal et que ce soit lui qui ait poussé M. Léon Renault à prendre l'attitude que vous savez. M. le comte de Paris se tient, en général, un peu à l'écart et, dans la circonstance actuelle, il n'est pas le moins du monde sorti de sa réserve.

On croit que le décret de dissolution sera signifié demain à la chambre qui achèverait aujourd'hui de voter les quelques crédits du compte de liquidation qu'elle consent à accorder au gouvernement. Ainsi que vous l'écrivais hier, il y a déjà un grand nombre de députés partis pour leurs départements. Les scrutins d'hier, dans lesquels on n'a pas voté pour les absents, suffiraient au besoin pour le prouver. Quant au bruit suivant lequel, aussitôt après la dissolution, le maréchal de Mac-Mahon s'adresserait au pays par voie de manifeste, on ne doit jusqu'à présent ne l'enregistrer qu'avec les plus expresses réserves. Rien ne paraît de nature à en assurer l'exactitude.

Je dois aussi enregistrer un autre démenti. Le Courrier de France raconte, dans son numéro du soir, que samedi, M. Gambetta se rendant en voiture à Versailles, croisa sur la route un peu avant Saint-Cloud (qui, soit dit en passant, n'est pas sur la route de Versailles) MM. de Broglie, Buffet et d'Audiffret-Pasquier, tenant conseil en plein air. — Bien entendu, le journal de M. Guyot-Montpuyroux ajoute que les trois interlocuteurs nousont de noirs complots contre la République. Le malheur est que l'anecdote est fautive d'un bout à l'autre. Il n'y a pas eu de rencontre, pas même de conférence.

Je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres d'un travail fait par les conservateurs sur les résultats probables des élections prochaines. De nouveaux renseignements parviennent chaque jour au cabinet sur ce sujet. On dit notamment que le préfet de l'Ardeche aurait exprimé l'opinion que dans son département les conservateurs gagneraient deux sièges aux prochaines élections. On aurait également reçu de l'Allier et de l'Eure, d'excellentes nouvelles au point de vue conservateur.

Un fait politique d'une portée considérable vient de se produire. Il y a une dizaine de jours, MM. Franck, Chauveau et Levassieur adressaient aux électeurs de l'Oise une lettre dans laquelle après avoir protesté contre l'acte du 16 mai, ils ajoutaient:

« Dans quelques mois, au plus, nous reprendrons, pour n'en plus sortir, la tradition inaugurée il y a six ans par l'illustre libérateur du territoire, par le fondateur de la République, par M. Thiers. » C'était implicitement poser la candidature de M. Thiers à la succession du maréchal de Mac-Mahon. Or, ce matin, les journaux de l'Oise publient une lettre de M. Thiers félicitant chaleureusement MM. Franck, Chauveau et Levassieur des sentiments exprimés dans leur adresse aux électeurs, et manifestant le désir que leurs conseils soient compris. On en conclut que M. Thiers pose sa candidature à la présidence et bien que le fait fut prévu, il n'en cause pas moins dans les cercles politiques une émotion très-vive.

Il se confirme que les radicaux se proposent de poser à Paris la candidature de M. Bonnet-Duverdier, dont l'affaire vient précisément aujourd'hui au tribunal de la Seine.

C'est à tort que quelques journaux annoncent que M. Louis Joly, ancien rédacteur du Journal de Paris, vient d'être nommé rédacteur en chef du Moniteur universel. M. Joly est simplement attaché à la rédaction de ce journal.

Je suis en mesure de démentir absolument tous les bruits qui ont couru touchant le déplacement possible de M. Lavedan, directeur de la presse. M. Lavedan rend, dans les fonctions dont il est investi, des services très-appréciés et dont on ne songe nullement à se priver.

Dans le monde parlementaire on assure qu'il n'y aura pas de duel entre MM. de Cassagnac et Périn.